

Compte rendu de la réunion du 28 avril 2014

Présents : 14 conseillers
Absente excusée : GASPAROUX Nadine
Secrétaire de séance : BOYER Evelyne

Date de convocation : 22 avril 2014

Le compte rendu de la réunion du 29 mars est adopté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition

La commission des finances, réunie le 22 avril, propose, vu le contexte national actuel, de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le conseil municipal, à l'unanimité, suit la proposition de la commission. Les taux, non augmentés depuis plusieurs années, seront :

Taxe habitation : 9,78% - taxe foncier bâti : 23,25% et taxe foncier non bâti : 104,82%

Vote des budgets primitifs

Le conseil examine la liste des subventions versées aux associations communales et décide de ne pas modifier les montants versés par rapport à 2013.

Budget principal

Fonctionnement : 684 841 €

Investissement : 260 825 €

De nouvelles opérations d'investissement sont prévues en 2014 pour la somme de 89 010 €. Parmi celles-ci, certaines ne débiteront qu'après réception des arrêtés de subvention.

Budget boulangerie :

Fonctionnement : 5 544,68 €

Investissement : 8 036,49 €

Il ne reste qu'une échéance d'emprunt à payer de 420 €. Les autres dépenses et recettes n'étant que des opérations d'ordre.

budget lotissement :

Fonctionnement : 185 367,43 €

Investissement : 226 548,68 €

Tous ces budgets sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

Participation aux dépenses de fonctionnement de la fédération départementale d'électrification :

La participation de la commune s'élève à 4 792 € ce qui représente 8 € par habitant. Cette somme est fiscalisée. Accord du conseil.

Droit de préemption urbain : Le maire propose d'instaurer ce droit de préemption qui donne priorité à la commune en cas de vente de terrain ou de commerce dans des zones géographiques bien délimitées au préalable, et uniquement pour mettre en

oeuvre des opérations d'intérêt général. Le conseil accepte par 13 voix et 1 abstention la proposition du Maire.

Instauration d'un droit de préférence : Le droit de préférence ou pacte de préférence est un contrat par lequel une personne s'oblige à proposer à une autre personne en priorité un bien immobilier si elle se décide à le vendre. A Vignols, les locaux de l'entreprise Parveau sont propriété, pour une partie, de l'agglomération de Brive qui cède à la SCOP créée par les salariés et à Monsieur Fauconnier ces bâtiments. Ultérieurement, en cas de vente par l'une ou l'autre partie, le droit de préférence ainsi instauré, permettrait à la commune d'être prioritaire par rapport à un autre investisseur. Accord unanime du conseil.

Questions diverses :

Prolifération des chats : le maire a été sollicité, à la demande de certains habitants du bourg, par une association basée à Argentat, SOS chats. Cette association peut venir chercher, stériliser et ramener sur place les chats errants.

Permanence du bureau pour les élections européennes

Chaque conseiller prend connaissance des horaires proposés pour la tenue du bureau.

Agglomération de Brive : J.J Sans, délégué communal à l'Agglomération fait le compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté en fin d'après-midi.

Commission voirie : l'adjoint à la voirie, L. Goudal fait le compte rendu de la 1^{ère} réunion de sa commission. Les délégués ont fait un état des lieux des différentes voies communales à réparer et ont fixé des ordres de priorité. 1^{ère} : voie du Moulin – 2^{ème} la Chassinie , le Colombier – 3^{ème} la Peyrolie. Une étude sera réalisée, pour cette dernière, sur la possibilité d'élargir et de faire les travaux en plusieurs tranches.

Commission bâtiments : plusieurs dossiers sont à l'étude : menuiseries et peintures à la Poste – destruction maison Coudert – agrandissement cimetière – vestiaires au stade.

Commission communication : G.Petit informe le conseil de la prochaine parution du bulletin municipal. Il sera remis à la poste en fin de semaine pour une distribution dans les jours prochains. La prochaine réunion de la commission est prévue le 29 juillet.

Commission habitat : elle est chargée de faire des propositions de redynamisation du bourg.

Le maire donne ensuite la parole à Mme Lascaux Simone qui sollicite une rectification de prénom d'un ancien combattant (Lachaud) sur le monument aux morts. Des recherches plus poussées seront faites par la mairie.